



Votants : 80  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 16 septembre 2016  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 27 septembre 2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 26 septembre 2016

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES LES PIERRAILLEUSES - MESURES COMPENSATOIRES NATURA 2000 : 4 - DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Alain BAUDIN à Michel SIMON, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Christelle CHASSAGNE à Michel PAILLEY, Alain CHAUFFIER à Marie-Christelle BOUCHERY, Thierry DEVAUTOUR à Véronique HENIN-FERRER, Marie-Chantal GARENNE à Dominique JEUFFRAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Rabah LAICHOIR à Michel PANIER, Simon LAPLACE à Alain GRIPPON, Jacqueline LEFEBVRE à Jeanine BARBOTIN, Sophia MARC à Luc DELAGARDE, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Marc THEBAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

#### **Titulaires absents :**

Jean-Romée CHARBONNEAU, Robert GOUSSEAU, Rose-Marie NIETO

#### **Titulaires absents excusés :**

Alain BAUDIN, Yamina BOUDAHMANI, Jacques BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Marie-Chantal GARENNE, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Michel PAILLEY

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20160926-C28-09-2016-DE  
Date de télétransmission : 29/09/2016  
Date de réception préfecture : 29/09/2016

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 26 SEPTEMBRE 2016**

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES LES PIERRAILLEUSES - MESURES COMPENSATOIRES NATURA 2000 : 4 - DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION**

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article 411-2 alinéa 4 du Code de l'Environnement,

La poursuite de l'aménagement du Parc d'Activités « Les Pierrailleuses », sis sur les communes de GRANZAY-GRIPT et ST SYMPHORIEN, au sein d'une zone Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale « Plaine de Niort Sud-Est » n° FR 5412007), est de ce fait subordonné à l'obtention d'un arrêté préfectoral de DEROGATION A LA DESTRUCTION DES HABITATS ET DES ESPECES PROTEGEES (article 411-2 alinéa 4 du Code de l'Environnement).

Les autres procédures (autorisation de lotir sur GRANZAY-GRIPT, création/réalisation de ZAC sur ST SYMPHORIEN et autorisation au titre de la Loi sur l'Eau) ont été finalisées par ailleurs.

Le dossier de demande de dérogation, qui sera instruit par la DREAL avec avis du Conseil National de la Protection de la Nature, doit comporter des mesures compensatoires bénéfiques pour l'avifaune de plaine protégée, en ciblant prioritairement 3 espèces : l'Œdicnème Criard, le Busard Cendré et le Busard St Martin.

Les 3 principaux axes du dossier en cours sont :

- Maîtrise foncière (location longue durée et/ou acquisition de parcelles - 30 ha à terme), soit à caractère agricole avec gestion de type bail environnemental soit non cultivées avec entretien favorable à l'avifaune de plaine ;
- Contractualisation avec des exploitants volontaires pour une gestion culturale favorable à l'avifaune de plaine sur un certain nombre de parcelles et un certain nombre d'années, les mesures contractualisées étant destinées à diminuer au fur et à mesure des acquisitions ;
- Contractualisation avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels pour la mise en œuvre et le suivi dans le temps de ces mesures.

Pour mémoire, la préparation du dossier et l'assistance à l'obtention de l'arrêté préfectoral de dérogation avaient été confiées par l'ex-CCPC au bureau d'études THEMA-ENVIRONNEMENT.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Confirmer et valider la démarche visant à obtenir cet arrêté de dérogation afin de poursuivre l'aménagement du Parc d'Activités « Les Pierrailleuses »,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le dossier de dépôt de demande de dérogation ainsi que toutes pièces utiles au cours de son instruction.

**Motion adoptée par 76 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.**

Pour : 76  
Contre : 0  
Abstention : 4  
Non participé : 0

**Claude ROULLEAU**

**Vice-Président Délégué**